

Des sites sécurisés et **SOUS CONTRÔLE**



A fin d'assurer votre sécurité, l'entreprise, l'État, et la commune mettent en place des plans d'urgence.

● PLAN D'OPÉRATION INTERNE (POI)

Est établi par l'exploitant afin de gérer, avec l'aide des services de secours, une situation accidentelle circonscrite au site industriel.

● PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)

Est établi par les services de la Préfecture afin de gérer l'ensemble des moyens permettant l'intervention sur un accident majeur dépassant les limites de l'établissement.



● PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Est une déclinaison à l'échelle de la commune de l'organisation, de l'alerte et de l'intervention des secours face à tous types de risques même mineurs.

● PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS)

Est un plan d'organisation interne mis en place par le chef d'établissement scolaire ou le directeur d'école pour protéger le personnel et les élèves des effets d'un événement majeur.

Plus
D'INFO SUR :

reflexes-seveso.fr /  



Face aux risques industriels majeurs

TRUCK ETAPE VOUS INFORME



POURQUOI je reçois ce flyer ?

J'habite dans une zone potentiellement impactée en cas d'accident sur le centre routier Truck Etape. L'entreprise, l'État et les collectivités agissent au quotidien pour assurer votre sécurité, mais le risque zéro n'existe pas.

Alors en cas d'accident vous devez réagir vite et prudemment ! Les consignes préconisées dans ce flyer vous permettront de devenir acteur de votre sécurité et celle des personnes qui vous entourent.



L'ENTREPRISE :

LOCALISATION :

60 rue François Durieux
59174 LA SENTINELLE

TÉLÉPHONE :

03 27 43 60 66

Truck Etape est un centre routier multiservices sécurisé pour le stationnement des véhicules poids notamment ceux transportant des matières dangereuses. Il permet de centraliser et de sécuriser ces véhicules des détériorations et autres actes de malveillances éventuels rencontrés lors d'arrêts dans des parkings non surveillés. C'est aussi un gage de meilleur suivi des marchandises en priorité celles potentiellement à risques. Il propose aussi de nombreux services à destination des chauffeurs.

MESURES DE RÉDUCTION DES RISQUES À LA SOURCE :

- Télésurveillance 24h/24 - 7jrs/7 ;
- Astreinte sur le SITE : 2 agents de 17h à 1h (2h le vendredi et le samedi) ;
- Formation du personnel aux premiers secours et risque incendie ;
- Envoi systématique des entrées TMD aux pompiers par informatique, fax en cas de panne, copies à certains acteurs (astreinte, entreprise de sécurité, directeur site) ;
- Contrôles réguliers des intrusions (levés de doute) avec report complet sur tablette lors des rondes ;
- Mise en place d'un POI (Plan d'Opération Interne) et de procédures d'urgences pour chaque scénario possible (TMD, odeur gaz, explosion, incendie, évacuation générale).

TYPES DE RISQUES :



TOXIQUE

Dispersion dans l'eau, l'air ou le sol de produits dangereux pour la santé pouvant entraîner des nausées, des irritations, une atteinte des poumons ou de tout l'organisme.



EXPLOSION

Onde de choc avec projection de débris, dégagement de chaleur et fumées, pouvant entraîner des traumatismes directs liés à l'onde de choc ou aux débris, voir des brûlures.



INCENDIE

Dégagement de chaleur et de fumées pouvant entraîner des brûlures, asphyxie et intoxication.

Être prêt EN CAS D'URGENCE : les consignes à adopter

Pour être bien préparé, il faut connaître les risques et les consignes : lisez attentivement ce document et conservez-le.



CAS EXCEPTIONNEL :

Les autorités peuvent donner l'ordre d'évacuation.

Les consignes seront alors données par radio ou par des véhicules munis de haut-parleurs.

Emportez avec vous une pièce d'identité et vos traitements médicamenteux.